



# Conseil municipal du 31 janvier 2023

## Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier à 19 heures 30,

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROBERT Bernard, Maire.

### **Etaient présents :**

CANNONE Jean Damien, COLTAT Sébastien, DUSCHER John, GUIDEZ Fabienne, LESCASSE Marion, LIENARD Audrey, MACHETTI Catherine, MAIZIERES Laurent, PERINI Pascal, REMY Nicolas, ROBERT Bernard, VICINI CLAUDOT Chantal, WEINS Sandra,

**Étaient excusées :** GENEVOIS Eric qui donne son pouvoir à MAIZIERES Laurent,  
KIENER Anne-Laure qui donne son pouvoir à CANNONE Jean-Damien.

Monsieur ROBERT Bernard, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil. LESCASSE Marion est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Les conseillers municipaux ont tous été destinataires lors de leur convocation à la réunion des différentes pièces explicatives des délibérations à l'ordre du jour.

### **Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2022**

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Le procès-verbal du 18 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **Révision des attributions de compensation sous conditions de potentiels financiers**

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Vu le courrier de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences du 29 décembre 2022 relative à la révision des attributions de compensation définitives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la révision des attributions de compensation définitives proposées.

Délibération n° 2023/001

### **Attributions de compensation provisoires 2023**

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Vu la délibération de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences du 29 décembre 2022 relative aux attributions de compensation provisoires 2023,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les attributions de compensation provisoires proposées.

Délibération n° 2023/002

## **Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences (CCOLC) : désignation d'un nouveau référent au sein de la Maison Intercommunale du Loisir et du Tourisme Orne Lorraine (MILTOL)**

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Vu la délibération n° 2021/005 du 26 janvier 2021,

Vu les changements intervenus dans la composition du Conseil Municipal le 18 décembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne en qualité de référent MILTOL :

- déléguée titulaire : Catherine MACHETTI,
- délégué suppléant : John DUSCHER.

Délibération n° 2023/003

## **Délégués communautaires dans les syndicats**

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Compte tenu des changements intervenus dans la composition du Conseil Municipal le 18 décembre 2022, il convient de désigner des délégués titulaires et si nécessaires des délégués suppléants de la commune auprès des différents syndicats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne en qualité de délégué(e) auprès du :

- Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Jarnisy (S.I.A.J.) :  
M. Laurent MAIZIERES – M. Sébastien COLTAT – Mme Sandra WEINS,
- Syndicat Intercommunal des Eaux du Soiron (SOIRON) :  
M. Laurent MAIZIERES – M. Bernard ROBERT,
- S.I.S.C.O.D.E.L.B. :  
M. Bernard ROBERT, délégué titulaire – M. Eric GENEVOIS, délégué suppléant,
- SIVU Chenil du Jolibois :  
Mme Fabienne GUIDEZ, déléguée titulaire – Mme Catherine MACHETTI, déléguée suppléante.

Délibération n° 2023/004

## **Délégué de la commune auprès des organismes extérieurs**

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le maire informe que, compte tenu des changements intervenus dans la composition du Conseil Municipal et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée doit désigner un délégué de la commune auprès des organismes extérieurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne en qualité de délégué(e) auprès de :

- Mission Locale des Pays de Briey : Laurent MAIZIERES
- Conseil d'Architecture et d'Environnement (CAUE) : Laurent MAIZIERES,
- Collectif de Défense des Bassins Miniers Lorrains : Laurent MAIZIERES et Bernard ROBERT,
- AMONFERLOR (mémoire de la mine, musée de Neufchef et de Aumetz) : Bernard ROBERT et Laurent MAIZIERES,
- Comité National d'Action Sociale (CNAS) : Jean-Damien CANNONE.

Délibération n° 2023/005

## **Communauté de Commission d'Appel d'Offres**

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Vu la délibération du Conseil Municipal de Doncourt-Lès-Conflans n° 2020/17 en date du 8 juin 2020,

Vu les changements intervenus dans la composition du Conseil Municipal le 18 décembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne en qualité de délégué(e) de la Commission d'Appel d'Offres :

- Délégués titulaires : Laurent MAIZIERES – Eric GENEVOIS – Sébastien COLTAT
- Délégués suppléants : Anne-Laure KIENER – Sandra WEINS.

Délibération n° 2023/006

## **Délégués des membres des commissions communales**

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Monsieur le Maire rappelle que sept commissions ont été composées lors du conseil municipal du 8 juin 2020. Les différents changements intervenus depuis le 18 décembre 2022 dans la composition du conseil municipal conduisent à modifier ces commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne les membres des commissions :

### **CONSEIL D'ECOLE :**

Délégués municipaux au conseil d'école élémentaire : M. Jean-Damien CANNONE, Mme Chantal VICINI CLAUDOT, M. Nicolas REMY,

Délégués municipaux au conseil d'école maternel : Mme Anne-Laure KIENER – M. Jean-Damien CANNONE.

Le Maire et l'adjoint des affaires scolaires sont membres de droit du conseil d'école.

### **COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES :**

Mme Sandra WEINS – Mme Anne-Laure KIENER – M. Jean-Damien CANNONE – M. Nicolas REMY – Mme Chantal VICINI CLAUDOT.

### **COMMISSION DES TRAVAUX, URBANISME, ENVIRONNEMENT :**

M. Eric GENEVOIS - M. Laurent MAIZIERES – M. Sébastien COLTAT – M. Pascal PERINI.

**COMMISSION DES FINANCES** : l'ensemble des conseillers municipaux.

### **COMMISSION COMMUNICATION :**

Mme Fabienne GUIDEZ – M. Jean-Damien CANNONE – Mme Marion LESCASSE – Mme Audrey LIENARD – M. Nicolas REMY – M. Sébastien COLTAT.

### **COMMISSION ANIMATION – CULTURE :**

Mme Fabienne GUIDEZ – Mme Catherine MACHETTI – Mme Marion LESCASSE – Mme Audrey LIENARD.

### **COMMISSION DE SECURITE - ACCESSIBILITE VOIRIE ET ESPACES PUBLICS :**

M. Eric GENEVOIS – Mme LIENARD Audrey – Mme Marion LESCASSE – M. Sébastien COLTAT.

Le Maire et les adjoints sont membres de droit de ces différentes commissions.

Délibération n° 2023/007

### Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense et de sécurité civile

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Vu la délibération du Conseil Municipal de Doncourt-Lès-Conflans n° 2020/020 en date du 8 juin 2020,

Vu les changements intervenus dans la composition du Conseil Municipal le 18 décembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DÉSIGNE** M. Jean-Damien CANNONE en qualité de conseiller municipal en charge des questions de défense et de sécurité civile.

Délibération n° 2023/008

### Désignation des représentants au sein de Meurthe et Moselle Développement 54 (MMD 54)

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Vu la délibération du Conseil Municipal de Doncourt-Lès-Conflans n° 2020/016 en date du 8 juin 2020,

Vu les changements intervenus dans la composition du Conseil Municipal le 18 décembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de désigner M. Laurent MAIZIERES comme son représentant titulaire à MMD 54 et M. Eric GENEVOIS comme son représentant suppléant.

Délibération n° 2023/009

### Agence de l'Eau Rhin-Meuse : demande d'aide financière pour la mission de maîtrise d'œuvre d'effacement de l'Étang communal

Rapporteur : Monsieur Laurent MAIZIERES

Monsieur Laurent MAIZIERES, expose à l'assemblée, que suite à une inspection de l'étang de Doncourt-Lès-Conflans par la Direction Départemental des Territoires de la Moselle, plusieurs non-conformités ont été relevés. En effet, depuis la réalisation des travaux de mise en place de l'étang communal, l'arrêté préfectoral du 13 juin 2005 n'est pas respecté, son article 4, 3ème alinéa de cet arrêté stipulant que le « débit minimal des ruisseaux, entre les ouvrages de prise et de restitution des eaux, ne devra pas être inférieur au 10ème du module du cours d'eau ».

Or, malgré 2 interventions réalisées, à savoir une première avec le renforcement de la digue, « fragilisée par les ragondins » et une seconde avec les travaux d'étanchéité des arrivées d'eau, l'étang ne tient pas l'eau, hormis en période de fortes pluviométries. Ce non-respect du débit réservé en sortie du plan d'eau constitue un manquement aux dispositions du Code de l'Environnement auquel la commune doit remédier par la suppression totale ou partielle de la digue.

Monsieur Laurent MAIZIERES, précise que la suppression totale de la digue serait néfaste aux martins-pêcheurs présents, et à venir, sur le site.

Vu le projet communal de réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre d'effacement de l'étang communal dont le coût est estimé à 20 767,50 € HT.

*Madame VICINI CLAUDOT Chantal souhaite connaître le coût des dépenses des travaux d'aménagement de l'étang. Le montant sera communiqué lors du prochain conseil municipal.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** ledit projet d'un coût de 20 767,50 € HT,
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence Rhin-Meuse une aide financière pour aider la commune à réaliser ce projet,
- **DIT** que la part non subventionnée sera prise en charge par le budget communal.

Délibération n° 2023/010

## Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022.

A savoir :

- Achat d'une cuisinière à induction à l'école maternelle : 500 €,
- Hublots led pour l'école primaire et la MTL : 201,60 €.

Chapitre 21 / 220 - divers travaux et équipements : 701,60 €.

Délibération n° 2023/011

## Amortissement des subventions d'équipement

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

"Si l'amortissement est normalement au prorata Temporis en M57, selon la logique d'approche par enjeux, la méthode dérogatoire qui consiste à amortir « en année pleine » peut être retenue pour certains biens.

Le Conseil Municipal décide que les subventions d'équipement versées par la Commune de Doncourt-Lès-Conflans, qui sont les seules immobilisations concernées par l'amortissement des collectivités de moins de 3500 habitants seront visées par cette dérogation d'amortissement prorata-temporis, compte tenu du caractère non significatif de cette mesure sur la production de l'information comptable.

La cadence d'amortissement de ces subventions d'équipement sera actée lors des délibérations d'attributions de ces subventions d'équipement.

Ces délibérations d'attribution et de cadence d'amortissement indiqueront expressément si la collectivité souhaite l'adoption du dispositif de neutralisation des amortissements de ces subventions d'équipement".

Délibération n° 2023/012

## TOTEM France : renouvellement de l'ancien bail Orange de mise à disposition d'une partie de la parcelle ZL 18 pour l'implantation d'équipements techniques

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Vu la demande de renouvellement de l'ancien bail ORANGE relatif à la mise à disposition d'une partie de la parcelle ZL 18 sollicitée par TOTEM France pour l'implantation d'équipements techniques dans le cadre de son activité d'opérateur de téléphonie mobile,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la mise à disposition par bail d'une partie de la parcelle ZL 18 à TOTEM France à compter du 4 janvier 2023 aux conditions suivantes :
  - durée : 12 ans, reconductible tacitement par périodes successives de 6 ans,
  - loyer annuel : 4 650 € nets.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail.

Délibération n° 2023/013

## Ecole maternelle : financement d'un bus pour une sortie à LACHAUSSÉE

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Vu la demande de Madame la Directrice de l'école maternelle du 13 janvier 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de financer un bus lors de la sortie à Lachaussée durant la semaine du 12 au 16 juin 2023. Le coût du transport s'élève à 260 € TTC.

Les crédits seront prévus au budget.

Délibération n° 2023/014

## Questions diverses

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

- Réserve communale de Sécurité Civil (catastrophes)  
Le Maire effectue la lecture de délibération n° 2020/059 du 20 octobre 2020. La mairie doit être en mesure de proposer des accès et endroits sécurisés pour aider l'intervention des secours lors d'incidents majeurs (catastrophe, tempête, accident routier).
- Communication  
Des adresses mail personnelles ont été données à chaque membre du conseil municipal pour faciliter les échanges. Il a été demandé de les utiliser impérativement lors de chaque échange entre les élus et la mairie.
- Réunion avec le département « Projet aménagement sécuritaire de la traversée de Doncourt-Lès-Conflans (RD 603) »  
Le revêtement de la route départementale 603 est envisagé au cours de l'année 2023. A ce sujet une réunion est prévue le 3 février 2023 à 14h30 en mairie entre la mairie, M. COURTE de la Société LORRAINE VOIRIE RESEAUX DIVERS (LVRD) et en présence de la gendarmerie de Jarny.
- Bâtiment sis 15/17 rue Georges Dubois  
La mairie doit acheter le bâtiment au 15/17 rue Georges Dubois à Doncourt-Lès-Conflans appartenant à « EPLGE financement ». La superficie de ce bien est comparative à trois F5 sur deux étages. Une estimation de 193 407 € a été calculée sur cinq annuités (voir convention).

Journée POP-COM, concernant le projet d'une demande de présence d'un animateur pour les adolescents entre 11 et 17 ans qui résident sur trois communes : Labry, Giraumont, Doncourt-Lès-Conflans. Les représentants des communes aimeraient pouvoir offrir une possibilité d'encadrement pendant les périodes de vacances scolaires. Après s'être renseignée, la CAF pourrait verser une aide indispensable au financement du projet. Elle est calculée à hauteur de 50% du coût total.

La contribution pour chaque mairie reviendrait à 5 000 € par an, soit environ 415 € par mois. Une fois la demande déposée, le projet sera réalisable pour l'année 2024. Pour cela, une mobilisation sur ces trois communes doit avoir lieu. C'est pourquoi trois réunions ont déjà été organisées avec les représentants des communes, accompagnée des Associations (Fédération des randonneurs, Association « Les P tits Doncourtois », Club de Foot de Doncourt/Conflans...).

L'idée retenue est « Une balade en famille » l'après-midi du **jeudi 18 mai 2023**, un parcours de (7km) au total sur les trois communes. La prochaine réunion aura lieu le 7 février 2023 à 20h au club House de Foot de Doncourt pour planifier les activités de cette demi-journée.

La Directrice de l'école Elémentaire, Mme PORCU Marion, a fait une demande de subvention en mairie concernant une sortie scolaire sur deux jours à Verdun pour les classes de CE2, CM1 et CM2 (55 élèves). Le coût total est estimé (sur présentation des devis) à un montant de 6 179 €, cela implique, le coût du bus (conducteur) avec plusieurs déplacements ainsi que les frais d'hôtel, les repas, et l'entrée au musée ... Une demande a été faite à plusieurs associations pour des possibilités d'aides au financement.

La mairie prendra sa décision pour la contribution au financement de cette sortie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.

La Secrétaire de séance,  
Marion LESCASSE

Le Maire,  
Bernard ROBERT